

DEPARTEMENT
DU RHONEDE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 26 Juin 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 13	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 13

DATE DE LA CONVOCATION :
22 Juin 2023

L'an deux mil vingt trois

et le vingt six juin

à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : NELIAS Agnès, AIGLON Olivier, DAVIRON RADIX Jocelyne, CAFFIER Fabien, RULLIAT Christian, FOURDIN Fabrice, BLUM Virginie, BELTRAN Yves, DURAND Pierre.

Etaient absents : BARNOUD Frédérique (pouvoir à AIGLON Olivier), DEJOUR Valérie (pouvoir à DURAND Pierre), CHABRAN Fanny (pouvoir à CAFFIER Fabien), L'HOPITAL Guy (pouvoir à BELTRAN Yves).

Secrétaire de séance : AIGLON Olivier

D/2023-078

Objet de la délibération : Vœux de soutien aux propositions du réseau des Missions Locales relatives à « France Travail »

Madame la Maire expose que l'Union Nationale des Missions Locales a adopté lors de son Bureau du 23 février 2023 des propositions, dans le cadre des débats en cours sur le projet « France Travail », voulu par le Gouvernement.

Ces propositions, contextualisées et reprises dans une contribution dénommée « Projet France Travail : une seule boussole, l'intérêt général ! », visent à créer les conditions pour que les Missions Locales, service public territorialisé et partenarial de l'insertion des jeunes, présidé par des élus locaux, puissent aller encore plus loin dans la réponse aux besoins des jeunes, des entreprises et des territoires :

Garantir une place et un rôle décisifs pour les élus du bloc communal, démocratiquement élus pour incarner les enjeux de leur territoire et mettre en place des stratégies territorialisées, dans France Travail.

Refuser le projet d'algorithme d'orientation, en cours de discussion, qui nie les capacités de choix des jeunes, et de diagnostic des professionnels, et au contraire, permettre aux jeunes de choisir librement leur accompagnateur sans les « enfermer dans des cases ».

Conférer au réseau des Missions Locales le rôle d'animateur des questions de jeunesse dans « France Travail », afin de mettre à profit son expertise et son savoir-faire uniques, acquis tout au long de ses 40 ans d'accompagnement des jeunes vers l'emploi et l'autonomie.

Confier le portage du Contrat d'Engagement Jeune au seul réseau des Missions Locales, afin de mettre fin à la mise en concurrence entre acteurs du service public et ouvrir une nouvelle ère, propice à une réelle coopération des membres du Service Public de l'Emploi.

Préserver l'autonomie du réseau des Missions Locales dans sa stratégie partenariale, notamment avec les employeurs et les partenaires publics et associatifs locaux, pour ne pas nuire à son agilité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

RAPPELLE son attachement fort aux actions, à l'autonomie et aux modalités de gouvernance des Missions Locales, SOUTIENT les propositions de son réseau dans les débats en cours « France Travail »,

CHARGE Madame la Maire des suites à donner à la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus



Olivier AIGLON Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
------------------------------	--	---------------------------------	--

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le :

- 4 JUIL. 2023

Publication ou notification du :

- 4 JUIL. 2023

Publication site internet le :

- 4 JUIL. 2023

Affichage liste des délibérations le :

30 JUIN 2023